

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 942

présenté par
M. Habert-Dassault

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:**

Le 3° du III de l'article L. 632-2 du code de l'éducation est complété par les mots : « dont les conditions de formation et d'agrément sont facilités, compte tenu des besoins prévisionnels »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le levier de la formation des jeunes médecins par les maîtres de stage des universités (MSU) sur les territoires, est bien identifié comme indispensable pour relever ce défi démographique. Les besoins se sont intensifiés notamment depuis le complément de formation par une quatrième année d'internat en médecine générale. Le manque de maîtres de stage est estimé à 24 000. Or, à ce jour, il existe toujours des difficultés majeures à la mise en place des formations pour les MSU entraînant un ralentissement historique de nouveaux MSU formés. Aucun recrutement de nouveaux enseignants associés dans la filière universitaire n'est prévu par le ministère de l'enseignement supérieur. Pourtant, ce type de recrutement est indispensables aux enseignements facultaires et à la coordination des MSU sur les territoires. L'objet de cet amendement est donc de faciliter les conditions de formation des MSU et d'attirer de nouveaux maîtres de stage.